

4 juin 2019

**PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE**

Procès-verbal d'une séance régulière de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue mardi 4 juin 2019 à 19 h 30 à la salle du conseil sise au 145, rue de l'Église.

Sont présents :

M. Louis Coutu, maire
M. Pascal Gonnin, conseiller
M. Denis Vel, conseiller
M. Jacques Bergeron, conseiller
M. Réal Vel, conseiller
Mme Suzanne Casavant, conseillère
M. Jean-Pierre Brien, conseiller

Absent :

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de M. Louis Coutu, maire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

Une résidente est présente.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 7 mai 2019;
4. Suivi au procès-verbal;
5. Adoption des comptes payables et rapport des dépenses durant le mois s'il y a lieu;
6. Correspondance;
7. Dépôt du projet concernant le règlement d'emprunt pour lequel la municipalité recevra une subvention;
8. Étude d'opportunité : Regroupements municipaux volet II;
9. Résolution pour autoriser l'achat d'un camion à même le fonds de roulement;
10. Demande des propriétaires au bout du 8^e rang Est, ils veulent en faire l'acquisition;
11. Voirie;
12. Installation de glissières au ponceau du chemin Uldéric Brien;
13. Résolution d'engagement d'un inspecteur en voirie;
14. Dépôt des revenus et dépense au 31 mai 2019 non vérifiés;
15. Dossiers discutés à la MRC du Val-Saint-François;
16. Dépôt du discours du maire :
17. Téléphonie IP
18. Comité;
 - 18.1 Bière et Saucisses;
 - 18.2 Fête de la Pêche;
19. Affaires nouvelles;
20. Période de questions
21. Levée de la session;

2019-06-90

Considérant que chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par madame la directrice générale;

Il est proposé par le conseiller Denis Vel, appuyé par le conseiller Jean-Pierre Brien et résolu

Que l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit adopté tel que déposé;

Et de laisser le point « Affaires nouvelles » ouvert à toutes autres discussions.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

La parole est remise à l'assistance.

Le conseil reçoit les interventions de l'assistance.

M. le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 MAI 2019

2019-06-91

Considérant que tous et chacun des membres du Conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance régulière du 7 mai 2019;

Qu'une dispense de lecture du procès-verbal est accordée à Mme René;

Il est proposé par le conseiller Réal Vel et appuyé par le conseiller Jacques Bergeron et résolu

Que le procès-verbal de la séance régulière soit adopté tel que déposé;

M. le maire demande le vote pour l'adoption du procès-verbal, tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Points :

Souper Homard : belle réussite

Flocons : La première livraison est arrivée.

Étude 5^e rang : les échéanciers sont respectés

Hydro-Québec : rencontre publique au Rhumantique le 4 juin durant la journée concernant la nouvelle ligne électrique.

M. Coutu appelle le point suivant

5. ADOPTION DES COMPTES PAYABLES

2019-06-92

Mme René dépose les rapports des dépenses payées durant le mois s'il y a lieu et ceux à payer au conseil;

Proposé par : Denis Vel

Appuyé par : Suzanne Casavant

Et résolu que les comptes soient approuvés et ordonnés d'être payés tels que lus :

RECETTES du 6 mai au 4 juin 2019	21 432,78 \$	
DÉPENSES D'OPÉRATION	103 044,36 \$	
REMISE FÉDÉRALE	- \$	
REMISE PROVINCIALE	- \$	
FTQ	519,79 \$	
REMBOURSEMENT PRÊT	- \$	
TOTAL	<u>103 564,15 \$</u>	
Dépense durant le mois	278,64 \$	
Salaires déboursés durant le mois	5 029,90 \$	
Total dépenses	<u>108 872,69 \$</u>	

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
 Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

6. CORRESPONDANCE

La correspondance sera conservée dans nos archives pour y être mise à la disposition de ceux qui désireraient en voir copie et communication et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les bons vœux de ce conseil.

6.1 GALA MÉRITAS DE L'ÉCOLE SECONDAIRE L'ODYSSÉE

2019-06-93

Proposé par Pascal Gonnin
 Appuyé par Jean-Pierre Brien
 Et résolu
 Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle contribue pour la somme de cent dollars (100\$) au Gala méritas de l'école secondaire l'Odysée qui se tiendra le 20 juin 2019 à l'aréna de Valcourt;
 Que la somme soit prise à même le poste Don;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
 Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents (e).

6.2 TOURNOI DE GOLF DES MAIRES DE LA GRANDE RÉGION DE RICHMOND

2019-06-94

Proposé par : Pascal Gonnin
 Appuyé par : Réal Vel
 Et résolu
 Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle délègue MM. Louis Coutu, Denis Vel pour nous représenter lors du Tournoi des Maires de la grande région de Richmond au profit des organisme jeunesse de la région, qui se tiendra le 16 août 2019 au coût de soixante dollars (60\$) par participant;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
 Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

6.3 FÊTE DE LA SAINT-JEAN DE BONSECOURS

2019-09-95

Proposé par : Réal Vel
 Appuyé par : Denis Vel
 Et résolu
 Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle offre une paire de billets de l'activité Bière et Saucisses qui se tiendra le 6 juillet

prochain dans notre municipalité comme commandite à leur activité de la Saint Jean;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

6.4 78^E CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)

2019-06-96

Considérant que le congrès de la FQM est une occasion de réseautage;

Considérant que lors de congrès une foule d'informations concernant la vie dans le monde municipal est disponible;

Considérant que la participation des trois membres du conseil est prévue au budget;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Jean-Pierre Brien, appuyé par le conseiller Réal Vel que le conseil autorise l'inscription de M. Louis Coutu, M. Jacques Bergeron et Mme Susanne Casavant au coût de sept cent quatre-vingt-dix-neuf dollars (799\$) par personne;

Que les frais de déplacement ainsi que les frais de subsistance seront remboursés sur preuves justificatives;

Que les membres du conseil devront défrayer les frais de participation aux activités du congrès de leur conjointe et conjoint;

Que les frais pour le gala et soirée spectacle soient payés pour les membres du conseil;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

6.5 LETTRE DE DÉMISSION DE M. MARC-ANDRÉ CABANA

M. Cabana nous a fait parvenir une lettre nous informant qu'il ne poursuivra pas son emploi au sein de notre municipalité.

7. PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-434 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 149 475\$ AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES TRANSPORT ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME AIRRL

ATTENDU que ce règlement est adopté conformément au deuxième alinéa à l'article 1061.1 du Code municipal du Québec ou au deuxième alinéa du troisième paragraphe à l'article 567 de la Loi sur les cités et villes;

ATTENDU que nous avons la confirmation de la subvention du ministère des Transports datée du 9 mai 2019 afin de permettre la pulvérisation, le rechargement et le pavage du 10^e rang;

ATTENDU que la subvention est versée sur une période de 10 ans;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'emprunter la somme de 149 475 \$;

ATTENDU que l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 7 mai 2019 et que le projet de règlement a été déposé à la séance régulière du 4 juin 2019;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du règlement.

ARTICLE 2. Afin de financer en entier les sommes prévues à la subvention du ministère des Transports dans le cadre du programme AIRRL, le conseil est autorisé à dépenser la somme de 149 475 \$. Pour se procurer cette somme, la municipalité est autorisée à emprunter jusqu'à concurrence de ladite somme pour une période de 10 ans;

ARTICLE 3. La municipalité pourvoira, durant le terme de l'emprunt, aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, en appropriant chaque année la subvention du ministère des Transports, conformément à la convention intervenue entre le ministre des Transports et la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle le 9 mai 2019, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 4. Pour pourvoir au solde des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé par le présent règlement et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

2019-06-97

8. ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ REGROUPEMENT MUNICIPAL

Considérant que nous avons assisté le 21 mai dernier, à la présentation du rapport « Étude de faisabilité général » volet 1 préparé par Mme Audrey Tremblay de la firme Michel Larouche consultants RH inc.;

Considérant que plusieurs volets offrent des opportunités intéressantes;

Considérant que nous bénéficions d'une subvention qui nous permet de poursuivre notre réflexion;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Pascal Gonnin, appuyé par Jacques Bergeron que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle informe la municipalité de Racine, la mandataire au dossier que nous voulons poursuivre l'étude volet II;

Que l'analyse hygiène du milieu secteur des eaux usées, et l'analyse travaux publics/voirie le poste d'un gestionnaire soient incluses dans l'étude de faisabilité du volet II;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

2019-06-98

9. ACHAT D'UN VÉHICULE POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

Considérant que notre inspecteur a démissionné et par le fait même son véhicule n'est plus disponible;

Considérant que le secteur d'activité « travaux publics » nécessite un véhicule de type camion pour le transport du matériel et de l'équipement;

Considérant que nous voulons être autonome dans le futur;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Denis Vel, appuyé par le conseiller Pascal Gonnin que le conseil autorise l'achat d'un véhicule de type camion;

Que la marge de négociation du prix devra se situer entre zéro dollar et quinze mille dollars incluant les taxes applicables;

Que la dépense sera imputée au fonds de roulement remboursable sur cinq ans (5 ans);

Que le maire, M. Louis Coutu et ou la directrice générale et secrétaire trésorière Mme Majella René sont autorisés afin de signer pour et au nom de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle tous les documents nécessaires à la transaction auprès des institutions tel que la S.A.A.Q , MMQ et autres;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

10. DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE PARTIE DU 8^E RANG PAR LES PROPRIÉTAIRES DU SECTEUR DU FOND DE TERRE

2019-06-99

Proposé par : Réal Vel

Appuy par : Suzanne Casavant

Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle entreprendra les démarches pour céder 8^e rang Est lot : 2 237 555 selon la modalité prévue par la loi;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

11. VOIRIE

RUE DU SANCTUAIRE : Quelle est notre limite de terrain?

RECHARGEMENT : nous effectuerons le rechargement sous peu

12. RÉOLUTION POUR L'INSTALLATION DE GLISSIÈRES AU PONCEAU CHEMIN ULDÉRIC BRIEN

2019-06-100

Proposé par Pascal Gonnin

Appuyé par Jacques Bergeron

Et résolu

Que le conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte la soumission 5317 du 28 mai 2019 au montant de quatre mille cent quarante dollars et vingt-deux sous (4 140.22\$) plus les taxes applicables;

Que cette soumission soit pour un travail clé en main par le fournisseur

Rénoflex inc (9065-5267 Québec inc);

Que cette résolution abroge la résolution 2019-05-80;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

13. RÉOLUTION ENGAGEMENT D'UN INSPECTEUR EN VOIRIE

2019-06-101

Proposé par Suzanne Casavant

Appuyé par Pascal Gonnin

Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle engage M. Gilbert Côté comme inspecteur en voirie selon le contrat intervenu entre les partis;

Qu'une probation de trois mois est incluse dans le contrat;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

14. DÉPÔT DES REVENUS ET DÉPENSES NON VÉRIFIÉS AU 31 MAI 2019

Mme Majella René, directrice générale et secrétaire trésorière nous dépose le rapport des revenus et dépenses non vérifiés au 31 mai 2019.

Mme René répond aux questions et demeure disponible pour toutes autres questions.

* M Jean-Pierre Brien quitte à 21h05 et revient à 21h10.

15. DOSSIERS DISCUTÉS À LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

Le maire nous informe sur divers dossiers, l'information demeure disponible pour consultation au bureau municipal.

16 DÉPÔT DU DISCOURS DU MAIRE

M. Coutu nous dépose son discours et répond aux questions. Le discours sera expédié à tous les résidents.

17. SYSTÈME DE TÉLÉPHONIE IP OFFERT PAR COOPTEL

2019-06-102

Considérant que notre système téléphonique ne répond pas bien à nos besoins;

Considérant que la technologie est disponible pour nos bureaux;

Considérant que la technologie nous permettra de mieux répondre à la clientèle;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Jacques Bergeron, appuyé par la conseillère Suzanne Casavant que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte la proposition d'affaire de Cooptel daté du 17 mai 2019;

Que le conseil opte pour l'entente de 60 mois pour bénéficier des rabais;
Que les frais initiaux sont de sept cent quatre-vingt-dix-sept dollar et quatre-vingt-quinze sous (797,95\$) plus les taxes applicables;

Que les frais mensuels seront de cent soixante-neuf dollars et vingt sous (169.20\$) plus les taxes applicables;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

18. COMITÉ

18.1 Bière et Saucisses : la visite du vignoble « Les vallons de Wadleigh » nous a permis de découvrir de beaux produits pour notre activité.

18.2 Fête de la Pêche : samedi le 8 juin, la journée d'initiation aura lieu et la journée de dimanche le 9 juin est ouverte à tous. Nous irons faire l'installation des équipements jeudi le 6 juin à 18h. L'organisation de la cantine va bien et les profits seront remis au Service de Surveillance les Jeunes érables.

19. AFFAIRES NOUVELLES

Programme Nouveaux Horizons : M. Bergeron suggère que la municipalité fasse la demande pour l'ajout d'équipements au terrain des loisirs.

20. PÉRIODE DE QUESTIONS

La parole est remise à l'assistance

Le conseil reçoit les interventions de l'assistance.

M. le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

21. LEVÉE DE LA SESSION

2019-06-103

Il est proposé par le conseiller Réal Vel que la présente session soit fermée, il est 21 h 59.

Mme Majella René, gma

M. Louis Coutu, maire

Dir. Générale et secrétaire-trésorière

« en signant le présent procès-verbal
le maire est réputé avoir signé toutes
les résolutions»